

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° AE236

présenté par

Mme Bagarry, M. Julien-Laferrière, Mme Gaillot, M. Chiche, M. Nadot, Mme Six, M. Clément,
Mme Zannier, M. Gouttefarde, M. Benoit, M. Perrot, Mme Lazaar, Mme Krimi, M. Orphelin,
M. Taché, Mme Cariou, M. Villani et Mme Forteza

ARTICLE PREMIER

CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Au début de l'alinéa 165, substituer aux mots :

« Lorsqu'elles sont disponibles »,

la phrase :

« La France encourage la production de données désagrégées par âge et par sexe, au travers de son dialogue politique avec les États partenaires et à travers un appui technique et financier, y compris les organisation gérées par les enfant et les jeunes. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à adopter des indicateurs de résultats désagrégés par sexe et par âge afin de pouvoir piloter la politique de développement à l'égard des enfants (filles et garçons) et des jeunes (femmes et hommes).

Il est issu d'une proposition du Groupe Enfance et UNICEF France.